

Madame la Présidente, Chère Martine,  
Mesdames, Messieurs les professionnels,  
Sans oublier Orko,

Tout d'abord, je souhaite remercier Martine BROUSSE, Présidente de la Voix de l'Enfant de me permettre d'ouvrir aujourd'hui le séminaire national des Unités d'Accueil Enfants en Danger. Martine, c'est un honneur de partager cette journée à tes côtés par cet engagement réciproque auprès des enfants.

L'enfance est au cœur de mes préoccupations personnelles, professionnelles depuis 20 ans en tant que professeur des écoles mais

aussi par mon engagement politique qui remonte également à 20 ans.

Dès le début de mon mandat en tant que Présidente du Département de Maine-et-Loire je me suis vite saisie du sujet de la prévention et de la protection de l'Enfance. C'est une mission délicate mais j'ai souhaité m'y investir afin d'engager une politique d'actions dans un contexte national que nous connaissons tous : une explosion des situations, un manque de places, une rareté de professionnels, des enfants plus complexes ou plus fragiles.

Pour autant, nous savons tous qu'il est nécessaire d'agir pour l'avenir de ces enfants en danger avec l'ensemble des acteurs.

Ainsi, élue par mes pairs Vice-Présidente de l'ADF, et chargée par le Président Sauvadet de l'enfance, j'ai créé un groupe de travail spécifique sur l'Enfance, qui regroupe plus de 40 départements, signe d'une volonté des départements d'agir et d'innover ensemble.

Cette forte mobilisation des Départements s'inscrit dans un esprit de partage et de mise en œuvre d'actions concrètes.

Dans cette même dynamique, portée par de fortes convictions, j'ai été élue Présidente du GIPED. Avec Martine BROUSSE, nous partageons les mêmes valeurs : agir dans l'intérêt des enfants, leur offrir des conditions de vie propices à un bel avenir.

J'ai à cœur et le souci de travailler avec tous les intervenants, les associations, l'Etat, les professionnels, les bénévoles. Notre force, elle est dans la coordination, la complémentarité pour assurer le meilleur parcours et la meilleure prise en charge de l'enfant.

Dans le cadre de la loi dite Taquet du 7 février 2022, le GIPED va évoluer vers un GIP « France Enfance Protégé » réunissant outre le SNATED 119 et l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, centre national de ressources de la prévention et de la protection de l'Enfance, l'Agence Française de l'Adoption, le secrétariat général du Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles et celui du Conseil National de la Protection de l'Enfance, du conseil national de l'adoption.

Ce futur grand GIP sera le Centre de ressources et de dialogue entre l'Etat, les Départements et les associations. Il aura vocation à être un outil performant pour la prise de décisions et l'accompagnement des enfants à protéger. Il devra mener des actions concrètes et pragmatiques dans l'intérêt des enfants, et répondre aux attentes des professionnels. Ses nouvelles missions devront venir répondre à des manques, des besoins, des attentes

Chaque année, le nombre d'enfants en situation de danger et victimes de maltraitements ne cesse d'augmenter. Je tiens à souligner le travail de qualité de l'ONPE dans son 16<sup>ème</sup> rapport de juillet 2022 qui porte sur la santé des enfants, remis à la secrétaire d'Etat ainsi qu'à la présidente de l'Assemblée Nationale. Il indique qu'en 2020 :

- 63 883 mineurs ont été victimes de violences physiques,
- 39 433 mineurs ont été victimes de violences sexuelles.

La loi du 14 mars 2016, le plan de lutte contre les violences faites aux enfants mais aussi la loi Taquet du 7 février 2022 favorisent la prise en compte de la santé de l'enfant ainsi que les circuits de signalements et leur évaluation.

Au sein des Départements, les CRIP œuvrent chaque jour pour le traitement des signalements, l'évaluation des situations dans un travail de collaboration avec l'ensemble des professionnels intervenants dans la vie de l'Enfant.

Cependant, nous mesurons le chemin encore à parcourir afin de garantir le repérage et le signalement efficaces des situations d'enfants en danger. Récemment encore une affaire médiatisée d'enfants maltraités dont vous avez tous entendu parler nous amènent à nous interroger et à intervenir sur la nécessité de sensibiliser les enfants, les professionnels et chaque citoyen aux signaux de maltraitance et aux obligations de chacun à signaler.

Le Département de Maine-et-Loire n'a pas été épargné lors de l'affaire du réseau de pédophilie qui a concerné plus d'une cinquantaine d'enfants. Il a amené les autorités de protection de l'enfance à prendre en compte les enfants victimes pour les accompagner dans ce traumatisme par une collaboration interinstitutionnelle solide et l'élaboration d'outils partagés au service des enfants.

C'est dans ce cadre qu'en 2005 la PAPED a été créée soutenu par la voix de l'Enfant. A ce jour, ce sont plus de 5000 enfants victimes de violences qui ont été pris en charge par l'UAPED du Maine et Loire.

L'objectif affiché est de mieux prendre en compte l'enfant en danger dans une complémentarité d'actions entre les équipes hospitalières (pédiatrie, médecine légale, pédopsychiatrie, service social...), l'institution judiciaire, les services de police et de gendarmerie, les médecins libéraux et les services du Département.

Il s'agit de :

- Garantir un espace sécurisé d'audition pour l'enfant,
- De s'assurer de la prise en charge de sa santé liée aux traumatismes physiques et psychiques des violences,
- De garantir le respect de la procédure pénale.

Le rapport de l'ONPE indique que les effets de la maltraitance sur la santé de l'Enfant doivent être diagnostiqués le plus rapidement possible et dès l'évaluation. Ainsi, les UAPED sont le lieu qui garantissent à l'enfant en souffrance une prise en charge dans un service pédiatrique où se sont les professionnels qui se réunissent autour de lui afin d'assurer une prise en charge globale par une complémentarité des compétences de chacun.

L'expérience de l'UAPED dans notre Département me permet de soutenir le déploiement dans l'ensemble des Départements dans l'intérêt des enfants victimes.

Les professionnels de nos services nomment aussi être rassurés par ce cadre pluridisciplinaire qui réunit les compétences de chacun. Recueillir la parole de l'enfant, prendre soin de lui, de sa santé, garantir sa protection sont les missions assurées par l'ensemble des professionnels qui interviennent à l'UAPED et qui sont formés. L'audition de l'enfant dans ce cadre garantit la prise en charge de sa santé, la dimension psychologique, sociale et éducative. Il favorise le bon déroulement de l'enquête et de fait la prise en compte de la parole de l'enfant.

La santé de l'enfant est en ce sens au cœur de nos priorités, les recherches de l'ONPE et la journée nationale du 23 septembre dernier entre les services de l'ASE et de pédopsychiatrie indiquent l'importance d'une prise en charge santé précoce des effets des violences.

Ainsi, je souhaite soutenir les UAPED comme unités de référence pour les CRIP avec nos médecins référents dans le cadre des procédures pour violences. C'est pourquoi il est essentiel que chaque CRIP soit associée dès le début à l'ouverture des UAPED.

J'insiste sur la nécessité de travailler en transversalité, en collaboration et dans le partage des compétences.

Dès lors, suite à cette journée, je m'engage à m'appuyer sur vos échanges, vos expériences positives mais aussi les difficultés ou les freins identifiés afin de poursuivre avec l'ensemble des Départements, l'Etat et les associations les actions nécessaires à l'intérêt supérieur de l'Enfant.

Je vous souhaite une belle journée de partages et de réflexions.

\*\*\*